

# Rapport au Parlement

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

## sur l'emploi de la langue française

Synthèse 2010

Il incombe d'abord à l'État de faire en sorte que nos concitoyens puissent avoir un égal accès à leur langue commune, en veillant scrupuleusement à garantir son emploi dans tous les domaines de la vie sociale. C'est à cette condition que l'article 2 de notre Constitution, « La langue de la République est le français », peut trouver une traduction concrète dans leur existence.

Conformément à l'article 22 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, un rapport est remis chaque année aux assemblées sur l'application de cette loi et sur la présence du français dans les organisations internationales. Élaboré par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) à partir des informations qu'elle recueille auprès de plusieurs départements ministériels, ce rapport est précédé cette année d'un avant-propos du ministre de la Culture et de la Communication, intégralement repris ci-après.

# l'emploi de la langue française

L'édition 2010 du Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, dont il est présenté ici une synthèse, dresse un bilan aussi exhaustif que possible de la mise en œuvre de l'action publique en faveur de la langue française. Elle retrace les évolutions ayant marqué la période 2009-2010 qui résultent de l'action coordonnée des administrations concernées par la politique de la langue et des nombreuses initiatives prises par la société civile.

La langue française façonne notre quotidien : sa connaissance, sa maîtrise, ses ressources sont nécessaires à l'accomplissement personnel de chacun. C'est là que résident à mes yeux le sens et l'horizon de la politique du français, et c'est pourquoi elle fait partie intégrante des politiques de la culture et de la communication dont j'ai la charge.

Il incombe d'abord à l'État de faire en sorte que nos concitoyens puissent avoir un égal accès à leur langue commune, en veillant scrupuleusement à garantir son emploi dans tous les domaines de la vie sociale. C'est à cette condition que l'article 2 de notre Constitution, « La langue de la République est le français », peut trouver une traduction concrète dans leur existence. Apprendre, transmettre, travailler, acheter ou vendre, commercer, s'informer, s'exprimer en langue française sont des droits qui doivent être respectés sur notre territoire, car ils sont le ciment de la cohésion de notre pays.

Il revient par ailleurs à l'État de se montrer attentif aux initiatives qui développent en chacun un sentiment de confiance et de familiarité envers sa ou ses langues. Les expressions culturelles et artistiques, quelle qu'en soit la nature – pensons au slam – y contribuent. Le numérique, parce qu'il donne à chacun accès à la langue française et participe d'ailleurs à son évolution, en est un facteur clé, dont il convient de tirer tout le parti sur les politiques de la langue : enrichissement et maîtrise du français, sensibilisation des publics, préservation et valorisation des langues régionales...

J'ajoute, ce rapport le souligne, que l'avenir du français se joue désormais en grande partie sur les réseaux et les supports numériques : c'est de la capacité de notre langue à y être présente que dépend aujourd'hui, et dépendra de plus en plus, l'influence dans le monde des concepts, des valeurs et des imaginaires qu'elle véhicule.

Mais la langue française n'est pas seule en cause : j'attache aussi du prix à ce que, dans sa diversité et sa richesse, le patrimoine linguistique de notre pays, auquel les Français sont légitimement attachés, et qu'ils sont nombreux à faire vivre et à préserver, soit mieux pris en considération, sur le territoire métropolitain comme en outre-mer.

Les États généraux de l'outre-mer, voulus par le Président de la République, ont insisté sur la nécessité de conduire une politique qui prenne en compte la diversité des langues et des cultures des départements et territoires ultra-marins. J'ai ainsi décidé d'ouvrir en 2010 un fonds incitatif pour le développement linguistique des Outre-mer, destiné à y accompagner les projets de valorisation du plurilinguisme. Fin 2011, des États généraux du multilinguisme dans les outre-mer organisés en Guyane constitueront le point d'orgue de l'Année des outre-mer français.

Ce rapport a été élaboré avec le concours d'un grand nombre de ministères et d'acteurs de la politique linguistique. Il dresse un panorama aussi complet que possible de l'emploi du français, mais ambitionne également de fournir des repères pour mieux saisir les enjeux auxquels est confrontée notre langue. C'est ainsi que, cette année, un coup de projecteur est donné à des sujets aussi sensibles et divers que les stratégies linguistiques des entreprises, le poids des langues dans la société de la connaissance ou encore la situation du français dans les pays du Maghreb.

J'en ai la conviction profonde : le plurilinguisme et la langue française ont partie liée. À promouvoir l'un, nous renforçons l'autre – et inversement – en France et dans le monde.

Frédéric MITTERRAND

Ministre de la Culture et de la Communication

# Garantir un droit au français dans la vie sociale

## L'information des consommateurs

Les dispositions légales concernant l'information et la protection du consommateur constituent la clé de voûte de l'édifice institutionnel mis en place pour garantir l'emploi du français dans la vie sociale.

L'année 2009 a été marquée par :

- > un nombre important d'interventions d'agents de la DGCCRF : 9 309 ;
- > une hausse du taux d'infractions qui s'établit à 12,4 % du total des interventions contre 10,2 % en 2008, mais 8,22 % des infractions ont donné lieu à l'engagement de procédures contentieuses contre 9,9 % en 2008 ;
- > une proportion importante de manquements, de faible gravité, qui donnent lieu à des rappels de la réglementation plutôt qu'à des procédures contentieuses ;
- > une baisse du nombre de décisions prononcées par les tribunaux : 64 contre 76 en 2008.

## La publicité

L'autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) est l'organisme de régulation professionnelle de la publicité en France. L'ARPP et la DGLFLF ont engagé une étude conjointe à partir de l'analyse de la publicité diffusée en France au premier trimestre 2009, en affichage, télévision et radio.

### *Une situation satisfaisante, mais des résultats à nuancer*

L'étude fait apparaître un taux de manquements au cadre légal de 4 % portant majoritairement sur une absence ou une erreur de traduction alors que 8 % des publicités font preuve de créativité linguistique (jeux et créations de mots, de sonorités...). Dans 12 % des publicités analysées, les éléments du message publicitaire extérieurs au slogan lui-même (une musique, un nom de produit ou de marque à consonance étrangère) peuvent conduire à surestimer les infractions au cadre légal. Ce taux permet de mieux comprendre les impressions de certains de nos concitoyens qui déplorent une publicité trop anglophone.

Cependant, l'étude ne distingue pas les publicités pour des produits de faible diffusion de celles de marques faisant l'objet d'une communication « mondiale » et massive, voire d'un véritable martèlement en anglais, ce qui conduit à en relativiser les résultats.

## La gestion des langues dans les grandes entreprises

Une vingtaine de grandes entreprises françaises ou d'origine française, représentatives de différents secteurs d'activité et souvent en situation dominante à l'échelon mondial, ont présenté leurs choix en matière de gestion des langues.

### *Des stratégies diversifiées*

Pour ces grandes entreprises, dont le fonctionnement s'est internationalisé au cours des fusions, absorptions et acquisitions caractéristiques de l'économie globale, la question des langues appelle des choix entre la langue du pays d'implantation, la langue d'origine du groupe et l'anglais comme langue véhiculaire. S'agissant de leurs implantations françaises, ces groupes sont soumis aux dispositions de la loi du 4 août 1994 et sont à ce titre tenus de garantir à leurs salariés l'emploi du français dans les relations de travail. C'est dans ce cadre que se pose la question de la cohabitation du français avec les langues étrangères, l'usage de l'anglais étant la règle, avec des positionnements qui permettent de distinguer différentes catégories d'entreprises. Certaines ont un usage combiné de l'anglais et du français dans leurs filiales françaises, d'autres font de l'anglais une langue incontournable en invoquant sa neutralité, quelques-unes enfin font de leur langue d'origine, le français, une marque emblématique.

## La communauté scientifique

On observe une nette tendance à l'anglicisation de la langue et de ses usages dans la vie scientifique, comme l'ont montré les résultats de l'enquête ELVIRE (étude sur les langues vivantes dans la recherche

publique en France), présentés dans les éditions 2008 et 2009 du rapport. Afin de garantir l'exercice d'un droit au français dans les manifestations scientifiques organisées sur notre territoire, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un dispositif d'aide à l'interprétation simultanée (décision prise en Conseil des ministres du 17 mars 2005), doté de moyens stables. Une vingtaine environ de colloques internationaux bénéficie chaque année de ce dispositif.

### **Les médias audiovisuels**

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) veille au respect des obligations envers la langue française inscrites aux cahiers des charges des sociétés nationales de radio et de télévision, et dans les conventions annexées aux décisions d'autorisation des diffuseurs privés.

Depuis le 12 février 2010, toutes les chaînes publiques, ainsi que les chaînes privées dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision, ont l'obligation de rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de leurs programmes, hors écrans publicitaires.

#### *Le développement de l'audiodescription*

Avec la loi du 5 mars 2009, l'audiodescription est devenue un élément à intégrer aux conventions des services de télévision privés diffusés en mode numérique dont l'audience moyenne annuelle est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des services de télévision. Pour les chaînes du service public, l'obligation est intégrée au contrat d'objectifs et de moyens.

En 2009, TF1 a diffusé en mode numérique, chaque mois, une œuvre cinématographique à grande audience en audiodescription à l'intention des personnes aveugles ou malvoyantes. France Télévisions a commencé, à l'automne 2009, la diffusion d'œuvres audiodécrites, dont notamment l'émission *Rendez-vous en terre inconnue* avec Gilbert Montagné.

Le CSA a décidé de créer un mini-site internet, comportant des informations consacrées au sous-titrage et à l'audiodescription.

## **Maîtriser le français : un enjeu d'éducation et de formation**

Le plan de prévention de l'illettrisme lancé par le ministère de l'Éducation nationale en mars 2010 fait de la lutte contre l'illettrisme un axe majeur des politiques publiques en faveur de la maîtrise de la langue. Du côté de la formation des adultes, les compétences clés constituent pour le ministère chargé de l'emploi et, dans une certaine mesure, les conseils régionaux, une deuxième priorité, la maîtrise de la langue française conditionnant tous les apprentissages. S'agissant des étrangers extra-communautaires, soumis à l'obligation d'attester un niveau minimal de connaissance de la langue française, le nouveau dispositif de formation global mis en place en 2010 permet de poursuivre l'apprentissage du français au-delà du niveau requis par la loi.

### **Les actions en direction des jeunes**

Dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme, il a été demandé aux recteurs d'élaborer des plans académiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme, qui prévoient notamment la mobilisation des cadres, la formation des enseignants, le développement d'opérations partenariales, ainsi que la désignation d'un correspondant chargé de coordonner les actions au niveau académique.

Le volet prévention de ce plan concerne :

- > l'école maternelle, qui mobilise 100 inspecteurs de l'Éducation nationale ;
- > l'école obligatoire, avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, de nouveaux programmes, le renforcement de l'opération « lire et faire lire » dans les écoles ;
- > un parcours personnalisé pour tous les élèves et le recours à l'aide personnalisée en tant que de besoin.

Chaque année, la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) permet de mesurer à très grande échelle les compétences d'écrit d'une même classe d'âge de jeunes, garçons et filles, qui ont obligation de participer à la JAPD dès l'âge de 17 ans. Un test de dépistage des difficultés de lecture et de compréhension de la langue française est ainsi administré sur l'ensemble du territoire national à plus de 760 000 jeunes.

#### *Un taux d'illettrisme important*

En 2009, la proportion de jeunes en difficulté de lecture en métropole est en diminution par rapport aux deux années qui précèdent, mais demeure importante (9,5 %). Outre-mer, la proportion de jeunes détectés est alarmante et augmente de près de 5 % (34,9 % des participants).

En métropole, 61 % des jeunes détectés en difficulté de lecture sont des garçons ; 38 % sont des filles. Outre-mer, on obtient une proportion similaire : 58 % pour les garçons et 41 % pour les filles.

### **L'intervention de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**

Chargée de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme, l'ANLCI intervient en direction des adultes et, de plus en plus, en direction des enfants et des jeunes dans le cadre de la prévention de l'illettrisme. Son intervention porte sur la mesure de l'illettrisme, la coordination des actions sur les territoires et l'évaluation de l'impact des politiques, l'outillage des acteurs de la lutte contre l'illettrisme et la diffusion des outils. L'ANLCI a mis à disposition des entreprises et des branches professionnelles un référentiel des compétences clés en situation professionnelle. Le Forum permanent des pratiques destiné aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme a, quant à lui, permis de mettre en place 25 processus régionaux et autant de kits du praticien.

#### **Les actions en direction des adultes**

##### **L'action de l'administration pénitentiaire**

La politique de l'administration pénitentiaire en faveur de la maîtrise de la langue française repose sur le repérage de l'illettrisme auprès de la population carcérale, la mise en place de dispositifs de formation, l'accès à des bibliothèques et à des activités d'écriture.

#### *De nombreux handicaps en milieu carcéral*

Sur les 45 810 personnes détenues rencontrées par les enseignants à l'accueil des établissements en 2009, 44 % sont sans diplôme et 70 % ne dépassent pas le niveau CAP, 32 % ont connu des cursus courts ou des filières pour élèves en difficulté, 25 % échouent au bilan de lecture : 10 % sont en situation d'illettrisme au regard du test, 15 % échouent du fait de difficultés moindres.

##### **L'action du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi**

Le ministère chargé de l'emploi finance directement des actions spécifiques de formation aux compétences clés, à hauteur de plus de 40 millions d'euros par an. Le programme « compétences clés » s'appuie explicitement sur les cinq premières compétences clés énumérées et décrites par la recommandation européenne du 18 décembre 2006, dont la première est la communication en langue française.

#### **L'apprentissage du français au service de l'intégration**

Les enjeux liés à l'acquisition de la langue française, véritable « pierre angulaire » du processus global d'intégration économique, sociale et civique, justifient le caractère obligatoire des formations dans ce domaine. Celles-ci ont pour objectif l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF).

#### *Le succès du DILF*

En 2009, 16 831 personnes ont été présentées au DILF. Le taux de réussite global s'élève à 89,7 %. Ce taux se limite à 57 % pour les personnes non scolarisées. Il atteint 85,1 % pour les candidats scolarisés au niveau primaire, 95,9 % pour les candidats de niveau secondaire et 99,4 % pour ceux du niveau supérieur.

## Observer les pratiques linguistiques

Créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales.

Un des axes majeurs de l'activité de l'Observatoire est le développement du programme *Corpus de la Parole*, qui a permis, dans le cadre notamment du plan de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication, de constituer et de numériser une collection de corpus oraux en français et en langues de France, mise à la disposition du public sur le site internet *Corpus de la parole*.

En 2010, l'Observatoire a lancé son sixième appel à propositions qui porte sur les contacts de langue. Sept projets de recherche présentés par différentes universités ou laboratoires du CNRS sont aidés dans le cadre de cet appel à propositions.

## Favoriser la diversité linguistique

### Les langues de France

Parmi les diverses pratiques sociales du langage, le ministère de la Culture et de la Communication encourage en priorité les productions artistiques. Si ce choix découle des missions mêmes du ministère, il reflète aussi, au rebours d'une idée répandue, la volonté de considérer les œuvres de création comme constitutives des langues, et non l'inverse. Cette action de longue haleine a pour relais de nombreux points d'appui « institutionnels ».

#### *L'exemple de l'Office public de la langue basque*

L'Office public de la langue basque a fait en 2010 l'objet d'une mission d'inspection conjointe faisant ressortir les succès de cet organisme dans un grand nombre de domaines qui vont de l'enseignement à la diffusion des chaînes de télévision ainsi que le caractère exemplaire de son mode d'administration qui, en réunissant l'État et les collectivités locales, illustre le principe de responsabilité partagée suggéré par l'article 75-1 de la Constitution, introduit au titre XII consacré aux collectivités territoriales (« Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France »).

### Le développement linguistique des outre-mer

Les États généraux de l'outre-mer (EGOM), qui se sont tenus entre avril et septembre 2009, ont montré qu'à l'origine des difficultés économiques, sociales et culturelles auxquelles les populations ultramarines sont souvent confrontées, il y avait une ou plusieurs raisons d'ordre linguistique : insuffisante maîtrise du français, faible reconnaissance des créoles, des langues locales et de l'immigration, manque d'ouverture sur l'environnement linguistique régional.

Contradictoirement, ces territoires disposent souvent d'un patrimoine linguistique exceptionnel, qui peut faire d'eux les laboratoires d'un bilinguisme (voire d'un multilinguisme) équilibré.

#### *Les conclusions des EGOM*

Elles soulèvent quelques problématiques récurrentes et communes à chaque territoire : pour endiguer un taux d'illettrisme, voire d'analphabétisme beaucoup plus élevé qu'en métropole, il s'agit d'établir des diagnostics territoriaux et de mieux coordonner les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme. La promotion de la diversité et la construction d'une identité culturelle passent par la reconnaissance et la valorisation du patrimoine linguistique régional. Enfin, l'apprentissage du français est un facteur essentiel de l'insertion sociale et professionnelle qui engage la responsabilité de l'ensemble des professionnels de la formation, de la petite enfance à l'âge adulte.

## Le poids des langues : réalité, enjeux et perspectives pour le français

Lorsque l'on s'interroge sur l'importance relative des langues, le critère du nombre de locuteurs est toujours le premier à apparaître. Mais cette approche pose un double problème. D'une part, le décompte des locuteurs n'est pas une science exacte et les différentes sources disponibles donnent des chiffres divergents et ne parviennent pas toujours aux mêmes classements. Par ailleurs, d'autres facteurs jouent un rôle dans la détermination du « poids » des langues : par exemple, l'indice de développement humain des pays qui utilisent telle langue ou encore le taux de pénétration sur l'internet.

### *Présentation du baromètre Calvet des langues du monde*

Ce baromètre repose pour le moment sur dix facteurs choisis parce qu'ils apparaissent comme pertinents, mais aussi parce que les données étaient disponibles pour chacun d'entre eux. Il est bien sûr possible d'envisager d'autres facteurs que ceux qui sont ici pris en compte.

Les auteurs ont établi une liste de dix facteurs significatifs : 1/ Nombre de locuteurs ; 2/ Entropie ; 3/ Indice de développement humain ; 4/ Taux de fécondité ; 5/ Taux de pénétration d'internet ; 6/ Nombre d'articles dans Wikipédia ; 7/ Langues officielles ; 8/ Prix Nobel de littérature ; 9/ Traduction : langue source ; 10/ Traduction : langue cible.

Le baromètre prend en compte les langues qui selon le site *Ethnologue* ont plus de cinq millions de locuteurs, elles sont au nombre de 137. Par défaut, le baromètre affecte la même importance à chacun des facteurs, mais en modifiant la position des curseurs de pondération, chacun pourra modifier le classement en fonction de ses besoins.

Une première analyse permet ainsi de constater que, réduit au nombre de locuteurs, le classement relègue le français à la 15<sup>e</sup> place. Au contraire, en retenant d'autres critères (développement humain, langues officielles, traductions...), le français est toujours dans le groupe de tête des langues.

## Développer le français dans l'univers numérique

L'internet a connu ces trois dernières années d'importantes mutations dans ses usages et dans ses modes d'accès. Deux facteurs jouent un rôle particulier dans le développement de ces nouveaux usages de l'internet : la montée en puissance de l'internet mobile et le développement et l'évolution des réseaux sociaux.

### **Les technologies de la langue au cœur des évolutions économiques sur l'internet**

La valorisation des œuvres en langue française est tout autant liée à la capacité des acteurs institutionnels à les numériser qu'aux technologies qui permettent de les rendre accessibles. Là où il était possible d'isoler les secteurs de l'édition, de l'archivage et de la diffusion, les évolutions des technologies de l'internet tendent à effacer les frontières entre ces différents secteurs d'activités. La maîtrise des technologies linguistiques représente désormais un enjeu stratégique pour la puissance publique et plus généralement pour l'ensemble des acteurs économiques.

Les technologies linguistiques sont devenues cruciales pour le développement économique des nouveaux services de l'internet (qu'il s'agisse des moteurs de recherche, ou plus récemment des technologies des réseaux sociaux ou des nouvelles interfaces de navigation dans l'information). Ces technologies sont directement visées par le volet numérique des Investissements d'Avenir mis en place par le Gouvernement.

### **Les recommandations du Forum des droits sur l'internet**

Créé en 2001 avec le soutien des pouvoirs publics, le Forum des droits sur l'internet est un organisme indépendant de co-régulation de l'internet. Il associe, dans une structure de gouvernance innovante, représentants de l'État, du secteur privé et de la société civile.

#### *Un cadre stratégique*

Adoptée par son conseil d'orientation du 22 décembre 2009, la recommandation « Langues et internet » du Forum comporte de nombreuses pistes d'action. Parmi elles : une meilleure prise en compte de la langue comme enjeu stratégique, notamment par les pouvoirs publics, en ce qui concerne la traduction des sites officiels, des normes juridiques, des publications scientifiques et des standards techniques ; la consolidation du dispositif d'enrichissement de la langue française en rationalisant son fonctionnement ; la généralisation des normes d'encodage des caractères les plus récents sur l'internet ; la réalisation d'une norme technique pour les claviers français.

## Prendre en compte les enjeux de la normalisation

Le système normatif mondial reste en 2010 un vecteur important pour la présence et le rayonnement du français. Ce rayonnement est largement dû à la préservation de son statut de langue officielle au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Ce statut reste néanmoins potentiellement sujet à remise en cause. La représentation de pays dont les langues ont un grand nombre de locuteurs s'accroît à l'ISO, par exemple la Chine.

Dans sa récente consultation publique sur le réexamen du système de normalisation européen, la Commission européenne a posé la question de l'intérêt de traduire les normes européennes dans des langues extra-communautaires. Un tel projet constitue un risque pour le maintien du plurilinguisme des normes européennes.

#### *Le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF)*

Ce réseau constitué en septembre 2007 entend contribuer au renforcement des capacités des organismes nationaux de normalisation des pays francophones, tout particulièrement ceux des pays en développement d'Afrique, et de leur influence à l'international, en leur permettant de le faire en langue française. Il assure également une veille et une information régulières, en langue française, sur les travaux et événements de la normalisation internationale ayant un impact technique et économique pour la communauté francophone.

## L'Union européenne

Ces dernières années ont été marquées par un renforcement continu des positions de l'anglais sous l'effet de l'élargissement de 2004 et par une érosion parallèle de l'usage de notre langue. L'exercice de la présidence du Conseil de l'Union européenne par notre pays au deuxième semestre 2008, en invitant tous les administrateurs à pratiquer notre langue et en rappelant l'importance d'en avoir une compréhension au moins passive, aura permis de marquer un bref coup d'arrêt à cette tendance. Mais l'érosion s'est poursuivie sous les présidences tchèque et suédoise. On peut espérer que la présidence belge de 2010 permette de ralentir quelque peu cette baisse.

#### *Un recul très marqué à l'écrit*

En 2009, pour la première fois le français est passé sous la barre des 10 % (8,32 %) s'agissant de la « langue source » des documents traduits par la direction générale de la traduction de la Commission européenne. Les trois-quarts de ces documents (74,61 %) sont rédigés en anglais, la part de l'allemand demeurant minime (2,74 %).

À la suite de la Présidence française de l'Union européenne en 2008, une stratégie de renforcement de la présence francophone a été conçue en liaison avec l'OIF. Un Groupe des ambassadeurs francophones a été créé en juin 2009 à Bruxelles et a connu une certaine visibilité grâce au dynamisme de la représentante de l'OIF à Bruxelles. Les visites à Bruxelles de M. Raffarin, représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, en janvier 2010, et de M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF, en avril 2010, ont contribué à sensibiliser les institutions communautaires au poids de la francophonie en Europe.

*Le Parlement européen : une institution cruciale pour le français*

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes a mis en place un forum, au sein du Parlement européen, qui permet aux eurodéputés francophones (dont le nombre a été estimé par nos ambassades à près de 300) de se retrouver et d'échanger régulièrement autour d'événements politiques et culturels. La présidence en a été confiée au député européen roumain Christian Preda. Il compte déjà près d'une trentaine de membres, convaincus que la promotion de la langue française revêt un enjeu d'intérêt général pour toute l'Europe.

## Les organisations internationales chargées du commerce et du développement

Ces organisations, au nombre de six, ont pour quatre d'entre elles le français comme langue officielle (il n'y a pas de langue officielle au Fonds monétaire international – FMI – et à la Banque mondiale). Cependant, le français n'y est pas en situation favorable alors même que trois d'entre elles ont leur siège dans une ville francophone (Genève pour la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement – CNUCED – et l'Organisation mondiale du commerce – OMC –, et Paris pour l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) et que les directeurs généraux de l'OMC et du FMI sont français. En effet, dans la plupart de ces organisations, l'anglais est seul exigé lors du recrutement des fonctionnaires internationaux, la très grande majorité des documents sont rédigés en anglais, les traductions en français lorsqu'elles existent parviennent aux délégations avec beaucoup de retard, les débats ont lieu en anglais alors même que des interprétations sont prévues, les formations au français sont inégalement mises en place... Mais avant tout, il faut noter le manque de motivation des fonctionnaires francophones (et notamment français), convaincus que l'anglais est la seule langue du commerce et qui s'expriment de préférence en anglais pour renforcer leur crédibilité.

Quelques pistes (outre un volontarisme plus affirmé des représentants francophones) permettent toutefois d'entrevoir les conditions d'un possible redressement du français dans ces organisations : au Programme des Nations unies pour le développement – PNUD – à New York, les formations au français sont les plus suivies (devant celles à l'anglais) par les fonctionnaires internationaux, mais surtout, au FMI, la question des langues « autres que l'anglais » a été intégrée à la stratégie de communication en direction des pays émergents et la maîtrise du français est considérée comme un atout pour le recrutement des fonctionnaires internationaux.

## L'action francophone

### Les jeux Olympiques

En 2010 à Vancouver, les jeux Olympiques et paralympiques d'hiver étaient organisés dans un pays non seulement membre de la Francophonie, mais également dont les deux langues officielles, le français et l'anglais, correspondent à celles des jeux Olympiques. Le contexte politique et juridique offert par le Canada en matière de langues officielles était donc particulièrement propice au respect de la règle 24 de la Charte olympique.

### *Un bilan positif à Vancouver*

Ce bilan est d'autant plus satisfaisant que les Jeux se déroulaient dans la province de Colombie-Britannique, à très grande majorité anglophone et sinophone. La signalétique, l'ensemble des outils de communication, les discours officiels, les annonces écrites et orales et 20 % des volontaires étaient parfaitement bilingues. De plus, de nombreuses innovations ont été expérimentées : la création au sein du comité national olympique (COVAN) d'un Comité consultatif pour les langues officielles, une politique interne de gouvernance valorisant le bilinguisme, le port d'épinglettes « Bonjour » par les volontaires parlant français et placés dans des endroits stratégiques, une large programmation de spectacles et d'artistes francophones lors des cérémonies officielles et des olympiades culturelles.

### **Les actions conduites en Europe**

En 2009 (2<sup>e</sup> semestre) – 2010 (1<sup>er</sup> semestre), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a poursuivi son action de renforcement des capacités de travail et de négociation en français des diplomates et fonctionnaires chargés du suivi des dossiers européens à Bruxelles, ainsi que communautaires et multilatéraux dans les capitales de vingt États.

Cette action repose sur quatre axes stratégiques de partenariats :

- > coopération avec les administrations centrales et territoriales des États (ministères, agences, préfectures, gouvernorats...);
- > coopération avec les représentations permanentes et les missions des États auprès de l'Union européenne ;
- > coopération avec les écoles nationales d'administration, les instituts diplomatiques des ministères des Affaires étrangères, l'Institut européen d'Administration publique de Maastricht et les deux collèges d'Europe (Bruges et Natolin) ;
- > coopération avec des médias et des équipes de concepteurs d'outils pédagogiques spécialisés.

Au total, ce sont quelque 12 000 personnalités qui ont été concernées par cette action – membres de gouvernements, diplomates, fonctionnaires, journalistes, étudiants des collèges d'Europe – pour des périodes généralement longues d'exposition à la langue française, dont 10 300 dans les capitales et 1 700 à Bruxelles.

## La promotion du français au Maghreb

Au lendemain des indépendances, à partir du milieu des années 50 et au début des années 60, les trois États – Maroc, Algérie, Tunisie – ont connu une politique volontariste d'arabisation dans les années 1970 et 1980 faisant de l'arabe la seule langue officielle. Depuis les années 90, parallèlement à l'arabisation de l'administration et des entreprises publiques, la reconnaissance d'un bilinguisme subsistant a été le moteur d'une nouvelle politique éducative redonnant au français une place d'importance en tant que « première langue étrangère ».

En dépit de ce tournant éducatif, les effets de plus de vingt années d'arabisation ont contribué à dégrader l'environnement francophone, particulièrement en dehors des grands centres urbains, notamment pour les jeunes générations. En Algérie, au Maroc et en Tunisie, l'existence d'une presse locale en français ou bilingue arabo-française, de chaînes radiophoniques francophones et la possibilité de capter des télévisions en français grâce aux paraboles ne parviennent pas toujours à pallier ces lacunes. Par ailleurs, la rupture dans l'emploi des langues d'enseignement des matières scientifiques (en arabe au lycée puis en français à l'université) constitue probablement aujourd'hui la question linguistique essentielle dans l'ensemble de ces systèmes éducatifs.

Une des caractéristiques communes à ces trois pays réside dans le fait que la langue française est toujours chargée d'un fort affect : langue de culture et d'échanges, son enseignement et sa diffusion sont très liés aux relations avec la France.

De surcroît, parce qu'il est entretenu par les mouvements d'émigration et par un partenariat économique encore prépondérant, l'usage du français reste très présent dans la vie sociale, dans les échanges professionnels nationaux et internationaux, dans les médias (écrits/oraux), dans l'édition et la production littéraire et scientifique. Au Maghreb, la très forte demande en français du monde économique et de la société civile, ainsi que l'usage exclusif du français à l'université dans les disciplines scientifiques, sont les signes de la vivacité de notre langue.

Les textes juridiques, les rapports au Parlement publiés depuis 1996, l'actualité de la langue française et de nombreux autres informations sur la politique en faveur du français sont disponibles sur le site internet de la délégation générale à la langue française et aux langues de France :

[www.dglf.culture.gouv.fr](http://www.dglf.culture.gouv.fr)

Vous cherchez à le dire en français ?



Consultez le site du ministère de la Culture et de la Communication

[www.FranceTerme.culture.fr](http://www.FranceTerme.culture.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation générale à la langue française  
et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : [dglflf@culture.gouv.fr](mailto:dglflf@culture.gouv.fr)

Internet : [www.dglf.culture.gouv.fr](http://www.dglf.culture.gouv.fr)

ISSN imprimé : 1961-9790 - ISSN en ligne : 1961-9804